



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 septembre 2011**

Délibération n° 2011-2422

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon - Choix d'un scénario**

service : **Direction de la propreté**

Rapporteur : Monsieur Philip

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 2 septembre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 14 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Palreja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pilon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à M. Sturla), Fleury (pouvoir à M. Suchet), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Gléréan (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Mme Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Nissanian), M. Vial (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Appell, Braillard, Gillet, Morales.

Séance publique du 12 septembre 2011**Délibération n° 2011-2422**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon - Choix d'un scénario**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

*Contexte et enjeux**La gestion des déchets ménagers de la Communauté urbaine de Lyon : rappel de la situation actuelle*

Les déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon hors déchèteries (401 465 tonnes en 2010) sont aujourd'hui collectés selon 2 flux différenciés : les emballages ménagers et les ordures ménagères résiduelles.

Le premier flux, collecté en mélange dans des bacs verts et/ou en silos d'apport volontaire, fait l'objet d'une valorisation matière après dissociation des différents produits dans 2 centres de tri.

Le verre (bouteilles et flacons) est collecté exclusivement *via* des silos d'apport volontaire avant d'être acheminé vers la filière de reprise.

Le deuxième flux, collecté dans des bacs gris et/ou en silos d'apport volontaire, est actuellement traité par 2 unités de valorisation énergétique. L'une d'elles, située au nord de l'agglomération, est gérée en délégation de service public par la société Valorly-Groupe Suez Environnement. Sa capacité annuelle est d'environ 150 000 tonnes. L'autre unité, située à Gerland, gérée en régie, présente une capacité annuelle de traitement de 230 000 tonnes.

Chacune de ces 2 unités alimente un réseau de chauffage urbain : de la ville de Rillieux la Pape (8 000 équivalent-habitants) pour celle située au nord et de Lyon-Villeurbanne (56 000 équivalent-habitants) pour l'usine Lyon-sud. Cette dernière alimente également en vapeur industrielle des laboratoires pharmaceutiques. Enfin, pour le surplus d'énergie produite, les 2 usines génèrent annuellement plus de 80 000 mégawattheures (MWh) d'électricité.

En 2010, ces 2 usines ont traité près de 313 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés (hors déchèteries), produits sur le territoire de la Communauté urbaine (370 000 tonnes si on y ajoute les déchets de nettoyage, les refus de tri et les déchets traités pour le compte d'autres collectivités).

Le contrat de délégation de service public de l'usine nord prend fin en juillet 2019 et correspond pratiquement à la fin de vie de cet équipement mis en service en 1989. Si l'arrêt du Conseil d'Etat du 8 avril 2009 "Commune d'Olivet" (CE, ass. 8 avril 2009, compagnie générale des eaux et commune d'Olivet n° 271737) devait s'appliquer (audit en cours), ce contrat s'achèverait en 2015.

L'usine de Gerland, dont l'exploitation a démarré en mars 1989, pourrait, quant à elle, fonctionner jusqu'en 2022-2023 du fait des opérations régulières importantes de maintenance préventive mises en œuvre.

Enfin, sur les 17 déchèteries de la Communauté urbaine, 124 077 tonnes de déchets ont été collectées en 2010.

Concernant le cas particulier des biodéchets, la Communauté urbaine réalise la valorisation des déchets végétaux collectés en déchèteries permettant un retour au sol comme amendement organique (28 000 tonnes traitées en 2009).

S'agissant des déchets fermentescibles produits par les ménages, depuis 2005, un financement de composteurs individuels a été instauré. En 5 ans, la Communauté urbaine a participé à l'achat de 4 463 composteurs.

Suite à l'adoption, par délibération du Conseil n° 2010-1368 du 22 mars 2010, du plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, la Communauté urbaine a choisi de poursuivre l'opération de compostage domestique, dans le cadre d'un programme pluriannuel, en l'axant davantage sur l'habitat collectif :

- promotion du compostage auprès de l'habitat pavillonnaire et collectif avec la mise en place d'un réseau de maîtres composteurs et la création d'un guide sur le compostage,
- développement d'un réseau sur le lombricompostage ainsi que plusieurs projets de compostage collectifs (en pieds d'immeubles, au sein de quartiers et dans les cantines scolaires) seront mis en place.

Contexte réglementaire

Depuis plusieurs années, le cadre réglementaire régissant la gestion des déchets a fait de la prévention un sujet primordial.

La loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (loi dite Grenelle 1) a conforté la priorité à la prévention des déchets qui devra être renforcée de l'éco-conception du produit à sa fabrication, sa distribution et sa consommation jusqu'à sa fin de vie.

Elle fixe l'objectif de réduire la production de déchets de 7 % par habitant d'ici 2014.

Parallèlement, elle vise un taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés (déchèteries comprises) de 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets des entreprises et pour les emballages ménagers.

Enfin, elle fixe un objectif de réduction globale de 15 % des quantités de déchets incinérées ou enfouies d'ici 2012.

Enjeux

Dans ce contexte, le plan d'actions stratégique de gestion des déchets 2007-2017, adopté par délibération du Conseil n° 2007-4651 du 18 décembre 2007, a identifié comme dossier de haute importance le choix du futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon.

Les enjeux de ce projet sont majeurs en termes :

- techniques : retenir une (des) technologie(s) de traitement fiable(s), performante(s) et adaptée(s) aux besoins de la Communauté urbaine,
- financiers : assurer un coût d'exploitation et des montants de recettes maîtrisés,
- environnementaux : assurer le traitement des déchets sur le territoire (limiter les émissions liées au transport) et limiter les impacts environnementaux des installations (rejets atmosphériques et hydriques, intégration paysagère) et contribuer à la production d'énergie renouvelable (réseaux de chaleur, électricité et vapeur industrielle),
- politiques : mener un débat politique ouvert sur le sujet afin d'aboutir à une décision éclairée et partagée,

- sociétaux : développer un discours transparent et argumenté permettant de dépasser les oppositions irraisonnées et le "syndrome nimby" ("not in my backyard" = Pas dans mon arrière-cour : position consistant à ne pas tolérer de nuisances dans son environnement proche) et associer les représentants de la société civile via les instances de participation citoyenne de la Communauté urbaine comme le Conseil de développement et la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) aux enjeux et scénarii envisageables concernant le traitement des déchets.

Compte tenu des délais de mise en œuvre des futures installations (7 à 10 ans entre la décision de création et la mise en service, avec les procédures réglementaires actuelles), le choix du nouveau système de traitement est proposé à la décision des élus par la présente délibération.

Méthodologie - Organisation et déroulement du projet

. Le groupe de travail Stratégie de gestion des déchets

Un premier groupe de travail "stratégie de gestion des déchets", mis en place en mars 2006, co-présidé par messieurs les Vice-Présidents Jean-Luc Da Passano et Jacky Darne, composé d'élus représentant chaque groupe politique, a permis d'aboutir, en décembre 2006, au cadre stratégique de la politique de gestion des déchets, puis en décembre 2007 au plan d'actions stratégique de la gestion des déchets 2007-2017.

Le groupe de travail actuel co-présidé par messieurs les Vice-Présidents Thierry Philip et Jacky Darne, avec la participation de messieurs les Vice-Présidents Gérard Claisse et Bruno Charles, s'est réuni entre le 25 mai 2010 et le 11 juillet 2011 pour aboutir à la proposition de choix du futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine.

Parallèlement, le comité de projet, composé de techniciens de la direction de la propreté, a missionné une assistance à maîtrise d'ouvrage qui a proposé à la Communauté urbaine d'étudier plusieurs scénarii. Cette instance a alimenté les réflexions du groupe de travail politique à partir des orientations du plan d'actions stratégique de gestion des déchets et de 3 documents réalisés en interne :

- un état des lieux qui décrit avec précision les différents paramètres à prendre en compte (population, gisement, organisation de la collecte, installations de traitement, coûts de gestion),
- un document de contexte élargi qui détaille les données principales de la gestion des déchets ménagers au niveau européen, national et régional, pour replacer la Communauté urbaine dans son contexte et qui précise les éléments de la réglementation,
- un catalogue des différents modes de traitement répertoriés et intégrés dans un schéma global de gestion des déchets.

Le groupe de travail politique a pris en compte l'ensemble des objectifs suivants :

- conformité du futur système de traitement des déchets aux nouvelles exigences réglementaires,
- respect de la hiérarchie des déchets avec, par ordre de priorité : la prévention, le recyclage, la valorisation énergétique puis l'enfouissement en centre de stockage,
- hausse du recyclage et réduction des quantités enfouies et incinérées avec, notamment, un objectif de recyclage de 45 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2015, même si cet objectif, à cette proche échéance, paraît difficile à atteindre,
- autonomie et coopération : gestion des déchets sur l'aire de la Communauté urbaine, élargie au périmètre de la coopération et valorisation des déchets (COVADE) regroupant, outre la Communauté urbaine, le Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers Organom de la plaine de l'Ain (Bourg en Bresse), le Syndicat mixte de traitement des ordures ménagères Nord-Isère (SITOM NI - Bourgoin Jallieu), le Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets Beaujolais Dombes (SYTRAIVAL - Villefranche sur Saône),

- fiabilité et évolutivité du système de traitement,
- valorisation et optimisation énergétique (réseaux de chaleur),
- maîtrise des coûts,
- respect des principes de développement durable.

9 réunions du groupe de travail politique se sont déroulées entre le 25 mai 2010 et le 28 juin 2011, au cours desquelles les élus ont été amenés progressivement à se prononcer sur la définition précise des scénarii de traitement à privilégier pour la Communauté urbaine.

. Le groupe de travail mixte Conseil de développement - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Compte tenu de la complexité du dossier, des enjeux réglementaires, techniques et financiers, des questions environnementales, sociétales et comportementales qu'il soulève, les élus du groupe de pilotage "Stratégie déchets", monsieur Gérard Claisse, Vice-Président chargé de la participation citoyenne, du Conseil de développement et des relations avec les usagers et monsieur Bruno Charles, Vice-Président chargé du développement durable (qui ont rejoint le groupe de travail en 2010) ont jugé primordial le fait d'associer la société civile via les instances de participation citoyenne de la Communauté urbaine de façon privilégiée et active à cette démarche, comme cela avait été souhaité lors de l'adoption du plan d'actions stratégique de gestion des déchets en 2007.

En novembre 2010, monsieur le Vice-Président Thierry Philip a donc saisi officiellement les présidents du Conseil de développement et de la CCSPL en leur demandant que ces 2 instances de participation citoyenne formulent un avis sur les scénarii proposés par le groupe de travail "Stratégie déchets" pour mai 2011 en apportant leur contribution à ce dossier.

Un groupe de travail mixte, composé pour un tiers d'associations de la CCSPL et pour les 2 autres tiers de membres du Conseil de développement, a donc été constitué.

La direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) et la direction de la propreté de la Communauté urbaine ont accompagné ce groupe d'une trentaine de membres dans sa réflexion, au cours de 8 réunions entre le 22 novembre 2010 et le 26 mai 2011, en parallèle du groupe de travail des élus. En complément, des interventions de "personnes ressources" (représentante de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-, chercheur à l'Institut national des sciences appliquées -INSA- de Lyon, technicien du Conseil général du Rhône, consultant d'un bureau d'étude spécialisé dans la valorisation du déchet organique, etc.), des visites de l'usine de valorisation énergétique Lyon-sud et du site de traitement des déchets verts, ont éclairé la réflexion du groupe de travail mixte et permis de mieux appréhender ce sujet très technique. La contribution finale qui présente les réflexions, propositions et points de vigilance du groupe de travail mixte pour le futur système de traitement des déchets, a été présentée le 28 juin 2011 au groupe de travail politique, après son adoption en séance plénière mixte Conseil de développement -CCSPL, le 21 juin 2011.

Les visites de sites et leurs enseignements

Pour mieux se rendre compte des systèmes de traitement des déchets existants et rencontrer d'autres collectivités maîtres d'ouvrage, il a été proposé aux élus de participer à des visites de sites en fonctionnement par grande famille de traitement, pour que chacun puisse en tirer ses propres enseignements.

3 visites de sites ont été organisées au cours des mois de novembre et décembre 2010. 4 membres issus des 2 instances de participation citoyenne de la Communauté urbaine (2 du Conseil de développement et 2 de la CCSPL), ainsi que des élus et techniciens membres de la COVADE, y ont également participé.

La première visite était consacrée à la découverte des systèmes de traitement type "tri mécano biologique (TMB)" ou système intégré :

- visite du site de Marseille (Unité intégrée de tri mécano biologique et incinération de Marseille Provence Métropole - 410 000 tonnes : dont 110 000 tonnes en méthanisation et 300 000 tonnes en incinération) et de celui de Montpellier (AMETHYST : unité de tri en méthanisation sur ordures ménagères résiduelles -170 000 tonnes - et bio déchets -33 000 tonnes).

La deuxième visite était consacrée à la découverte des systèmes de traitement type incinération adossés à des réseaux de chaleur. L'usine de traitement et valorisation énergétique d'Issy les Moulineaux (ISSEANE, usine enterrée) et l'usine de Göteborg en Suède (système intégré de réseau de chaleur multi-ressources) ont été visitées.

Enfin, la troisième visite était consacrée à la découverte de procédés de traitement de méthanisation et de fabrication de combustible solide de récupération (en vue d'une valorisation énergétique). L'unité de Lille et l'usine de Hille en Allemagne ont été visitées.

De ces visites, les élus et les 4 membres des 2 instances de participation citoyenne de la Communauté urbaine ont tiré les enseignements suivants :

- les installations de traitement des biodéchets nécessitent une ingénierie maîtrisée pour lutter contre les odeurs ; le captage des odeurs à l'intérieur des sites est délicat tant du point de vue des conditions de travail des salariés que du voisinage et très consommateur d'énergie pour être efficace,
- même en habitat pavillonnaire la collecte sélective des biodéchets donne des résultats souvent médiocres (déchets verts majoritaires, etc.),
- les nouvelles technologies d'incinération sont très performantes, du point de vue des rendements énergétiques, dans le respect des normes européennes de rejets et souvent bien au-delà,
- la Suède donne la preuve de l'efficacité des réseaux de chaleur (réversibles en été pour faire du froid), adossés à des unités de valorisation énergétique des déchets,
- les systèmes de tri mécano biologique des déchets (traitements mécano biologiques) génèrent des sous-produits dont le traitement ultime reste délicat (les composts respectent difficilement les normes actuelles qui, par ailleurs, risquent de se durcir rapidement au plan européen).

Les scénarii étudiés pour traiter les déchets de la Communauté urbaine pour la période 2020-2050

Les premières hypothèses communes prises en compte pour l'étude des scénarii.

. Le périmètre géographique :

Le périmètre de réflexion retenu, pour optimiser la gestion des déchets, recouvre celui de la Communauté urbaine, de la COVADE et pourrait être élargi à celui de l'aire métropolitaine, soit un bassin de vie, à terme, de plus de 2,5 millions d'habitants.

. La population prise en compte :

L'hypothèse de progression moyenne de la population prise en compte jusqu'en 2030 est celle du schéma de cohérence territoriale soit, pour la Communauté urbaine de Lyon : 1 385 000 habitants.

. Les déchets pris en compte :

Les ordures ménagères résiduelles (OM et collecte sélective) des ménages et une partie des déchets industriels banals (DIB) produits sur le territoire (100 000 tonnes par rapport aux 680 000 tonnes produites annuellement).

Les DIB qui pourraient être traités correspondent à une partie de ceux qui, aujourd'hui, partent en centre de stockage, l'objectif étant de limiter globalement l'enfouissement et d'accroître la valorisation énergétique adossée à un réseau de chaleur, tout comme le préconise le groupe de travail mixte Conseil de développement - CCSPL.

Les contraintes prises en compte

- une hypothèse de réduction des déchets, à horizon 2030, de 10 % par rapport à 2009.
- le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les scénarii étudiés

4 scénarii ont été étudiés en séance :

- scénario 1 : uniquement valorisation énergétique avec un tonnage à incinérer à l'horizon 2030 de 344 000 tonnes, soit une capacité horaire des fours d'environ 43 tonnes/heure,
- scénario 2 : mise en place d'une collecte séparative des biodéchets des gros producteurs qui réduit les quantités à incinérer à 329 000 tonnes/an, soit une capacité horaire des fours de 41 tonnes/heure,
- scénario 3 : mise en place d'une unité de traitement mécano biologique (TMB) d'une capacité de 110 000 tonnes/an et valorisation énergétique des ordures qui ne transitent pas par le TMB ainsi que des refus de TMB. Le tonnage à incinérer à l'horizon 2030 s'établit à 289 000 tonnes/an, soit une capacité horaire d'environ 36 tonnes/heure dont 8 tonnes/heure correspondent à des refus de TMB à un pouvoir calorifique inférieur (PCI) de l'ordre de 1,25 fois celui des OMR (3 000 kWh/tonne contre 2 400 kWh/tonne) et à des encombrants incinérables.
- scénario 4 : scénario identique au scénario 3 avec méthanisation suivie d'un compostage pour les biodéchets.

Le tableau ci-après présente la comparaison de ces 4 scénarii avec l'objectif initial de réduction des déchets de 10 % :

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
tonnage traité	tonne	454 000	429 000	444 000	444 000
tonnage mâchefers	tonne	95 340	90 090	74 927	74 927
tonnage cendres	tonne	9 080	8 580	7 780	7 780
tonnage refus inertes	tonne	SO	SO	6 000	6 000
vente chaleur	MWh	406 000	381 000	373 280	389 780
vente électricité	MWh	41 590	39 465	37 410	53 910
tonnage compost	tonne	SO	SO	30 000	22 000

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
investissement	M€ HT	415	395	405	425

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
annuités	K€ HT	29 500	28 100	28 700	30 200
exploitation hors résidus	K€ HT	20 714	20 039	24 233	25 883
traitement des mâchefers et cendres	K€ HT	4 631	4 376	3 833	3 833
taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)	K€ HT	1 816	1 716	1 556	1 556
recettes métaux	K€ HT	- 182	- 172	- 146	- 146
recettes chaleur	K€ HT	- 12 180	- 11 430	- 11 198	- 11 693
recettes électricité	K€ HT	- 2 911	- 2 763	- 2 619	- 4 434

coût de revient annuel	k€ HT/an	41 388	39 867	44 293	45 133
coût de revient à la tonne	€ HT/tonne	91	93	100	102

Impact du risque lié aux évolutions réglementaires

		Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
surcoût pour stockage des mâchefers	k€ HT/an	3 814	3 604	2 997	2 997
surcoût stockage du compost	k€ HT/an	SO	SO	1 430	1 430

coût de revient annuel	k€ HT/an	45 202	43 470	48 720	49 560
coût de revient à la tonne	€ HT/tonne	100	101	110	112

Lors de la séance du 9 avril 2011 les élus ont souhaité :

- intégrer un objectif de prévention plus ambitieux que la contrainte réglementaire : 15 %,
- ne pas retenir la solution TMB, compte tenu des incertitudes liées à la garantie de la qualité des composts produits,
- confirmer le périmètre d'études sur la Communauté urbaine avec un possible élargissement (COVADE et aire métropolitaine).

Le groupe de travail mixte Conseil de développement/CCSPL a également choisi de ne pas retenir cette solution technique pour des raisons de qualité de compost produit et d'un possible durcissement de la réglementation actuelle sur les composts.

A celles-ci, le groupe de travail ajoute les contraintes d'implantation de ce type d'installations liées aux nuisances olfactives difficiles à maîtriser et aux performances économiques globales, très inférieures à celles de l'incinération.

Le scénario proposé

Tableau synthétique		Scénario proposé
tonnage traité	tonne	405 000
tonnage mâchefers	tonne	79 350
tonnage cendres	tonne	8 100
vente métaux	tonne	8 100
vente chaleur	MWh	394 050
vente électricité	MWh	39 420

capacité horaire	tonne/heure	54 tonnes/heure
------------------	-------------	-----------------

investissement	M€ HT	395
----------------	-------	-----

annuités	K€ HT	28 100
exploitation hors résidus	K€ HT/an	20 320
traitement des mâchefers et cendres	K€ HT/an	4 017
TGAP	K€ HT/an	1 620
recettes métaux	K€ HT/an	- 162
recettes chaleur	K€ HT/an	- 11 822
recettes électricité	K€ HT/an	- 2 759

coût de revient annuel	k€ HT/an	39 314
coût de revient à la tonne	€ HT/tonne	97
	€ TTC/tonne	102

Le scénario proposé repose sur les hypothèses communes ci-avant exposées, à l'exception du taux de prévention souhaité égal à 15 %, objectif très ambitieux, conforme à la proposition du groupe de travail.

Il est complété par les éléments suivants :

- accroissement de la valorisation organique (biodéchets des gros producteurs),
- accroissement du taux de valorisation matière et développement du réemploi (recycleries, déchèteries, etc.),
- un effort particulier d'intégration urbaine des unités de valorisation énergétique, au travers de gestes architecturaux forts,
- une volonté de transparence financière et d'ouverture au public, tel que le préconise la contribution du groupe de travail mixte du Conseil de développement et de la CCSPL, qui se traduira notamment par la participation au groupe de travail Stratégie de gestion des déchets, en tant qu'invité permanent, d'un représentant,
- la nécessité d'une assistance juridique spécialisée pendant toute la durée des procédures et les phases de travaux, compte tenu de la complexité de ce type de démarche.

Il combine donc les solutions ci-dessous :

- le développement du recyclage par l'optimisation de la collecte sélective (renforcement de la collecte, notamment du verre et des plastiques, amélioration du taux de refus des collectes sélectives, le développement des recycleries et déchèteries),
- le recyclage et la valorisation énergétique des encombrants collectés en mélange sur les déchèteries après broyage pour supprimer leur enfouissement,
- la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels et des encombrants de déchèteries pour participer à l'approvisionnement du réseau de chaleur ainsi que celle de 100 000 tonnes/an à un PCI de 3 000 kWh/tonne, soit 15 % du gisement régional de "DIB ultimes" et la moitié du tonnage aujourd'hui stocké en région lyonnaise,
- le développement du réemploi et des recycleries par un rapprochement, notamment, avec les régies de quartier et le monde associatif, dans un cadre organisé, conforme aux textes relatifs à la traçabilité des déchets avec un souci de favoriser le développement d'emplois dans ce domaine,
- la collecte sélective des biodéchets des gros producteurs (cantines scolaires, établissements sociaux et médico-sociaux, restaurants, etc.) sous réserve que la Communauté urbaine soit compétente vis-à-vis de cette catégorie de producteurs.

Il permet d'obtenir en 2030 les performances suivantes :

- la reconstruction de 2 usines de valorisation énergétique au nord et au sud de l'agglomération pour une capacité de 54 tonnes/heure (soit une diminution de 11 % par rapport à la situation actuelle), soit 410 000 tonnes annuelles,
- une augmentation des quantités d'énergie produites (+ 21 % pour la chaleur et + 15 % pour l'électricité),
- une augmentation de la valorisation-matière de 25 % par rapport à 2009,
- une diminution des quantités de déchets valorisés énergétiquement de 20,7 %, compensée par la valorisation énergétique de 100 000 tonnes de déchets (DIB ultimes ou autres déchets ménagers assimilés stockés auparavant en région lyonnaise),
- une augmentation du compostage de 39 %,
- une diminution du stockage de 61 %,
- un bénéfice environnemental significatif (- 14 kilogrammes/habitant) puisque le bilan gaz à effet de serre (GES) passera de (+ 9) kilogrammes/habitant en 2009 à (- 5) kilogrammes/habitant.
- coût d'investissement : 395 M€ HT (en tout ou partie par la Communauté urbaine, selon la forme juridique retenue),

- coût de revient du traitement à la tonne valorisée énergétiquement, en euro constant : 102 €/tonne TTC (contre 93 € en 2009) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve, pour le futur système de traitement des déchets de la Communauté urbaine de Lyon, le scénario suivant :

a) - le périmètre concerne le territoire de la Communauté urbaine avec une population estimée en 2030 à 1 385 000 habitants et la prise en compte dans la réflexion de la coopération engagée avec COVADE ainsi qu'à terme, de l'ensemble de l'aire métropolitaine,

b) - un objectif de réduction des déchets à la source de 15 % à l'horizon 2030,

c) - le développement du recyclage par l'optimisation de la collecte sélective et de la collecte en déchèteries (augmentation de la valorisation-matière de 25 % par rapport à 2009),

d) - la valorisation énergétique des déchets ménagers résiduels (ordures ménagères résiduelles - déchets encombrants des déchèteries) pour participer à l'alimentation du réseau de chaleur ainsi que celle de 100 000 tonnes/an de déchets industriels banals (DIB) (augmentation des quantités d'énergies produites : + 21 % pour la chaleur et + 15 % pour l'électricité), par la reconstruction des deux unités de valorisation énergétique au nord et au sud de l'agglomération,

e) - le développement du réemploi et des recycleries par un rapprochement, notamment, avec les régies de quartier et le monde associatif, dans un cadre organisé,

f) - la collecte sélective des biodéchets des gros producteurs (+ 39 % de valorisation organique).

2° - Autorise monsieur le Président à engager toutes études et expertises nécessaires pour assurer la mise en œuvre du scénario, qui feront l'objet de délibérations ultérieures.

3° - Approuve la participation d'un représentant de chacune des instances de participation citoyenne (Commission consultative des services publics locaux et Conseil de développement) au sein du groupe de travail Stratégie de gestion des déchets, en tant qu'invité permanent.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 septembre 2011.